

Saint-Pierre, le 3 mars 2016

Réunion de l'observatoire des prix, des marges et des revenus



25 novembre 2015

Le 25 novembre 2015 à 14h30 s'est tenue, dans les locaux de la préfecture de Saint-Pierre et Miquelon, une réunion de l'observatoire des prix, des marges et des revenus, sous la présidence de monsieur François David, président de l'observatoire des prix, des marges et des revenus de Saint-Pierre et Miquelon.

Participaient à cette réunion :

- Madame Catherine Walterski, secrétaire générale de la préfecture, représentant le préfet ;
- Monsieur Stéphane Claireaux, député de l'archipel ;
- Monsieur Martin Detcheverry, adjoint au maire, représentant la maire de Saint-Pierre ;
- Monsieur Gilles Marchal, directeur des finances publiques ;
- Monsieur Maximilien Coustaut, directeur adjoint de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population ;
- Monsieur Guillaume-Arnaud Grasset, chef du pôle C de la direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population ;
- Monsieur Xavier Bowring, président de la CACIMA ;
- Monsieur Yann Caron, directeur de l'agence de l'IEDOM ;
- Monsieur Roger Hélène, président de la FEA-BTP ;
- Monsieur Marcel-Christophe Dagort, gérant de société, personnalité qualifiée ;
- Monsieur Alain Beaupertuis, gérant de société, personnalité qualifiée ;
- Madame Ludivine Quédinet, chef du bureau de l'environnement et du cadre de vie de la préfecture.

Étaient absents :

- Monsieur le président du conseil territorial ;
- Monsieur le maire de Miquelon-Langlade ;
- Monsieur le président du conseil économique, social et culturel ;
- Monsieur le président de l'UPASC.

Rapport annuel de l'OPMR pour 2014

En ouverture de séance, le président demande aux membres de l'observatoire s'ils ont des observations ou des modifications à formuler quant au projet de rapport annuel qui leur a préalablement été adressé par messagerie électronique.

Après avoir discuté des difficultés rencontrées avec la DTAM sur les coûts de passages portuaires, direction qui n'a pas fourni les informations et documents annoncés, et sans autre remarque, ce projet, destiné au Parlement et au Ministère, est adopté.

Projet d'enquête chauffage

La précédente réunion de l'observatoire du 18 septembre 2015 avait décidé d'engager une étude sur le coût du chauffage domestique à Saint-Pierre et Miquelon. Le président présente un nouveau projet d'enquête sur ce thème. Ce projet propose des objectifs mais ne choisit pas parmi les propositions, la méthode et les moyens de la réalisation.

Le débat commence par une interrogation sur le public étudié et interrogé pour l'enquête. L'ensemble de la population ? Un échantillon représentatif ? Les personnes à faibles revenus ? Les retraités ? Selon M. Caron il faudrait étudier si la dépense de chauffage est supportable, notamment par le segment de population qui a le plus de difficulté pour y faire face et dont les logements sont les plus mal isolés alors que ses revenus sont plus faibles. La situation locale et ce type d'étude renvoient à la problématique des revenus. Si dans l'archipel les dépenses de chauffage sont élevées, une part de la population dispose de revenus également élevés et peut y faire face. La part de la population disposant de revenus faibles est en situation de précarité énergétique. Il y a donc lieu pour l'étude de croiser les revenus et les dépenses de chauffage. L'enquête serait une information pour les politiques publiques correspondantes.

Des réserves sont cependant exprimées sur une enquête qui serait limitée aux situations de précarité (Stéphane Claireaux). En tout état de cause l'OPMR n'a pas à se substituer à un éventuel observatoire du logement.

Sur les informateurs à consulter, les observatoires du logement ou de la commande publique ne paraissent pas une source pertinente (selon Mme la secrétaire générale). Il convient de se rapprocher de la CPS et aussi de la société Hardy qui dispose de statistiques de livraison par habitation, ainsi que d'EDF. Les différentes aides existant sur l'archipel devront être prises en considération : aide à l'achat des fournaies, aide à la consommation des personnes les plus précarisées, aide à l'isolation des logements. Travailler sur la distribution des aides au logement par rapport aux revenus pourrait être pertinent selon Mme la SG.

L'évocation des différents acteurs susceptibles d'être choisis (recours à un prestataire privé, appel à des stagiaires, gestion directe par l'OPMR) et de la méthode à mettre en œuvre (enquêteur, questionnaire sous différentes formes, utilisation de l'informatique), provoque de nombreuses discussions.

Sur les informations à réunir il est constaté que le coût de l'eau chaude ne pourra être isolé et écarté. La même difficulté se retrouvera avec l'éclairage et l'alimentation des appareils domestiques pour les logements chauffés par l'énergie électrique.

Selon Roger Hélène un grand nombre d'indicateurs devra être pris en compte (année de construction de l'habitation, surface, isolation...etc.). Les informations devront être recueillies sous couvert d'anonymat. M. Detcheverry estime que, pour simplifier, c'est la consommation d'énergie qui doit être prise en considération.

L'enquête devrait notamment répondre à au moins deux questions : quelle est l'importance des personnes en précarité énergétique ? Quelle est l'importance des habitations énergivores ?

Les personnalités qualifiées rappellent que le régime fiscal et les prix de transports ne peuvent être ignorés : ainsi, la taxation douanière de l'isolation est importante (20,3 %) et le volume conséquent des produits d'isolation augmente le coût du transport.

Pour le financement, madame la secrétaire générale indique qu'une rallonge de crédits pourrait être envisagée mais que les objectifs devront au préalable être clairement définis.

Le débat est clos sans conclusion. Le schéma d'enquête reste à finaliser.

Avis de l'observatoire pour le BQP 2016

M. Grasset présente brièvement les résultats du relevé des prix du panier des 38 articles suivi par le pôle C de la DCSTEP pour le compte de l'observatoire, pour le mois de novembre. La hausse des prix du panier est de + 2,78 % sur 6 mois et de 1,73 % sur douze mois, compte tenu de la baisse constatée auparavant. Elle concerne d'abord les produits frais.

Ce panier des 38 articles devra être revu et actualisé en 2016 sur proposition du pôle C de la DCSTEP. A cette occasion une communication des informations obtenues devra être mise au point et réalisée.

M. Grasset rappelle ensuite rapidement les résultats du bilan d'étape pour l'application du BQP 2015, document distribué aux membres de l'observatoire.

Le président présente ensuite le projet d'avis pour le BQP 2016 qui a été également distribué aux membres de l'observatoire. Ce projet conserve la structure de l'avis adopté par l'OPMR pour 2015. Il comporte cependant une modification rédactionnelle pour une meilleure compréhension du lecteur au sujet des dépassements autorisés (amalgame précédemment fait à tort sur la variation en valeur et sur la tolérance en volume).

A l'occasion de l'examen du projet d'avis, il est rappelé que le centre commercial Marcel Dagort, seul adhérent au BQP pour les précédentes campagnes, importe 99% de ses produits et que de ce fait, il a la possibilité de maintenir un prix plancher, et est seul à pouvoir le faire. Les autres commerces n'ont pas cette opportunité. Les débats qui suivent montrent le peu d'enthousiasme et l'absence de besoin des commerçants locaux d'adhérer au dispositif du BQP. En ce sens et sur proposition de monsieur Beaupertuis, il sera rappelé dans le texte de l'avis que l'adhésion est laissée au libre choix du commerçant.

Questions diverses

Les membres de l'observatoire ne souhaitent pas évoquer d'autre sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le président lève la séance à 16h30 après avoir remercié les membres pour leur participation.

Le président de l'observatoire des
prix, des marges et des revenus,



François DAVID